



---

## **Conseil du développement industriel**

### **Quarante-septième session**

Vienne, 1<sup>er</sup>-3 juillet 2019

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

### **L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030**

## **L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030**

### **Rapport du Directeur général**

Le présent document donne des informations sur la contribution de l'ONUDI au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il est rédigé conformément aux résolutions GC.15/Res.1 et GC.16/Res.2 de la Conférence générale ainsi qu'à la conclusion 2016/6 du Comité des programmes et des budgets et à la décision IDB.44/Dec.9 [par. e) i)] du Conseil, par laquelle ce dernier prie le Directeur général et le Secrétariat de renforcer et d'entretenir le dialogue qu'ils ont engagé avec les représentants des États Membres sur la contribution de l'ONUDI à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le présent rapport s'appuie sur le document GC.16/7, dans lequel le Directeur général fait le point sur la mise en œuvre de la Déclaration de Lima et propose un plan d'action pour aider à aller de l'avant et suivre les progrès accomplis sur la voie d'un développement industriel inclusif et durable, moyen concret de contribuer à la réalisation des objectifs du Programme 2030 relatifs à l'industrie.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



## I. Aperçu général

1. Le cadre de programmation à moyen terme 2018-2021 fournit des orientations stratégiques destinées à aider l'ONUDI à promouvoir un développement industriel inclusif et durable. Il traduit également la vision à long terme des États Membres de l'Organisation, comme indiqué dans la Déclaration de Lima de 2013<sup>1</sup>.
2. Les objectifs de développement durable sont, par nature, interdépendants. L'objectif d'intégration et de transposition à une plus grande échelle fixé par le cadre de programmation à moyen terme 2018-2021 permet à l'ONUDI<sup>2</sup> de veiller à ce que des progrès soient accomplis aux fins de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

## II. Suivi et examen au niveau mondial

3. Au niveau mondial, et dans le cadre du suivi et de l'examen du Programme 2030, l'ONUDI a collaboré avec le Conseil, de manière à contribuer au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019, qui a pour thème « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité ». La contribution du Conseil au Forum de 2019 a montré combien les objectifs de développement durable révisés n<sup>os</sup> 4, 8, 10, 13, 16 et 17 étaient indispensables pour parvenir à un développement industriel inclusif et durable, et réciproquement. Elle a également permis de mettre en lumière les éléments suivants :

a) Le développement industriel permet de réduire la pauvreté, en ce qu'il offre aux pauvres des possibilités d'acquérir des revenus. L'industrie manufacturière facilite le renforcement des compétences et s'accompagne d'une meilleure sécurité de l'emploi et de prestations plus avantageuses, particulièrement pour les femmes et les jeunes ;

b) L'industrie apporte de nombreuses solutions viables aux problèmes associés au développement mondial. Il convient d'adapter ces solutions, d'élargir leur portée et de les mettre en œuvre suffisamment rapidement pour garantir la réalisation des objectifs de développement durable dans le monde entier ;

c) Les nouvelles solutions numériques en lien avec les questions de l'énergie, de l'eau et de l'alimentation permettent non seulement de créer de nouveaux modèles économiques dans le secteur industriel, mais aussi de renforcer la résilience face aux effets néfastes des changements climatiques. Les technologies numériques favorisent les modes de production économes en ressources et permettent de durcir les normes écologiques dans l'industrie.

4. Un sommet sur les objectifs de développement durable se tiendra les 24 et 25 septembre 2019, en marge de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Il s'agira du premier sommet des Nations Unies sur la question depuis l'adoption du Programme 2030 en septembre 2015. Il sera l'occasion de procéder à un examen détaillé des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 et dans la réalisation des 17 objectifs de développement durable<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Déclaration de Lima de 2013, par. 1.

<sup>2</sup> L'intégration et la transposition à une plus grande échelle de l'efficacité de l'Organisation (niveau 4) et de l'efficacité de la gestion des programmes (niveau 3) permettront de démultiplier les résultats enregistrés par les pays soutenus par l'ONUDI (niveau 2), ce qui entraînera davantage de résultats mondiaux en matière de développement (niveau 1).

<sup>3</sup> Outre le sommet sur les objectifs de développement durable, plusieurs autres réunions de haut niveau se tiendront en marge de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, dont le Sommet sur l'action pour le climat organisé par le Secrétaire général, la Réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle et le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement.

### III. Appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

5. L'ONUDI continue de s'acquitter de son mandat et de son rôle en tenant à jour la base de statistiques industrielles mondiales. En tant qu'organisme responsable des six indicateurs relatifs à l'industrie au titre de l'objectif de développement durable n° 9, elle appuie les travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, de manière à accélérer le processus d'examen des indicateurs. En 2018, elle a réussi à reclasser à la catégorie II deux indicateurs relatifs à l'objectif de développement durable n° 9. Plus aucun des indicateurs dont elle est responsable ne fait désormais partie de la catégorie III. Par ailleurs, elle participe aux travaux de divers groupes d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargés des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Pour ce faire, elle entretient un dialogue continu avec les organismes nationaux de statistique et les organismes internationaux concernés. C'est dans ce contexte que l'ONUDI a organisé des ateliers régionaux en Fédération de Russie, en République démocratique populaire lao et en Thaïlande. Elle a également proposé un appui et des activités de renforcement des capacités à plusieurs États Membres, comme le Cambodge et le Koweït, en vue de les aider à concevoir des stratégies et plans nationaux de développement industriel qui tiennent compte des objectifs de développement durable.

6. Soucieuse de promouvoir et d'accélérer un développement industriel inclusif et durable, l'ONUDI a embrassé divers domaines de compétences et mis en place un ensemble d'activités concrètes qui contribuent à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable. Sa Plateforme de données ouvertes<sup>4</sup> permet d'établir, en pourcentage, la quantité d'activités de coopération technique proposées par l'Organisation pour chacun des objectifs de développement durable, à tout moment.

7. L'ONUDI s'applique également à mettre en œuvre 10 programmes de partenariat pays (PCP)<sup>5</sup>, qui concernent tant les pays à revenu intermédiaire que les pays les moins avancés. Grâce à l'approche intégrée sur laquelle ils reposent, les PCP se sont avérés efficaces et ont permis d'aider l'Organisation à transposer à une plus grande échelle son action en faveur du développement. Désireuse de contribuer plus avant à l'exécution du Programme 2030, l'ONUDI est également en train de réviser ses programmes de pays, pour veiller à ce que ses services programmatiques respectent les objectifs de développement durable. Il est désormais tenu compte des principales caractéristiques des PCP dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de pays. Les PCP et les programmes de pays de l'Organisation sont alignés sur les priorités des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

8. Le renforcement de la coopération et l'instauration de nouveaux partenariats continueront d'être essentiels aux fins de la réalisation d'un développement industriel inclusif et durable et du Programme 2030. Outre les gouvernements et les autorités locales, l'ONUDI coopère avec le secteur privé, les milieux universitaires, les organisations multilatérales, telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques, et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, y compris l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Parmi les exemples de collaboration multipartite réussie et de participation du secteur privé, on peut citer les travaux réalisés par le Centre-Réseau des technologies climatiques, dirigé conjointement par l'ONUDI et le PNUE, le réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables et le Programme mondial d'innovation dans les technologies propres.

<sup>4</sup> Voir IDB.46/CRP.5, section III.

<sup>5</sup> En avril 2019, les PCP concernent le Cambodge, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kirghizistan, le Maroc, le Pérou, le Rwanda, le Sénégal et la Zambie.

9. Consciente des avancées des technologies numériques liées à la quatrième révolution industrielle et de leur influence durable sur l'industrialisation comme moteur du développement et d'une prospérité partagée, l'ONUDI met à disposition les plateformes nécessaires aux fins de l'échange des connaissances et de l'élaboration de projets, afin de faciliter la mise en place de politiques et de stratégies destinées à garantir l'accès de tous à ces technologies. En ce sens, elle participe activement à diverses plateformes d'échange des connaissances, dont le Sommet mondial sur l'industrie manufacturière et l'industrialisation et la Foire de Hanovre (Hannover Messe).

10. L'ONUDI a redoublé d'efforts pour intégrer la problématique femmes-hommes tant à ses activités de programme qu'à sa structure organisationnelle. Elle coopère avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour mettre en œuvre deux programmes phares, dont l'objectif principal tend à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Cette coopération a également conduit à l'élaboration d'une note d'orientation sur l'égalité des sexes dans le cadre de la transition vers une énergie durable. En marge de la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme, deux manifestations ont été organisées sur les thèmes suivants : i) les femmes et la numérisation dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (en partenariat avec ONU-Femmes, l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) ; et ii) la problématique femmes-hommes et l'infrastructure des secteurs énergétique et industriel (en coopération avec ONU-Femmes). L'ONUDI a également collaboré avec des organisations sises à Vienne, comme l'Office des Nations Unies à Vienne, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Agence internationale de l'énergie atomique et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, afin de coorganiser une manifestation destinée à encourager les hommes à défendre l'égalité des sexes, à l'occasion de la Journée internationale des femmes de 2019.

11. L'ONUDI a renforcé ses opérations internes afin de gagner en efficacité et, partant, de rendre ses programmes plus profitables à la réalisation du Programme 2030. Pour ce faire, elle a pris les mesures suivantes :

a) Le montant total des fonds mobilisés en 2018 a atteint la somme sans précédent de 273,5 millions de dollars. Un gros effort a été fait pour collaborer avec les mécanismes de financement de la lutte contre les changements climatiques, les institutions financières, les entreprises et la société civile afin de tirer parti des ressources humaines, techniques, politiques et financières disponibles, le but étant d'obtenir des résultats probants et durables en faveur du développement ;

b) Une stratégie de collaboration est en train d'être mise en place en vue de coopérer de façon structurée avec les États Membres de l'ONU, en mettant particulièrement l'accent sur les anciens États Membres de l'ONUDI. Cette stratégie met en avant la contribution du développement industriel inclusif et durable au Programme 2030, ainsi que son utilité pour les activités prioritaires des pays concernés en matière d'aide publique au développement. En avril 2019, Antigua-et-Barbuda et les États fédérés de Micronésie ont rejoint l'ONUDI, qui compte désormais 170 États Membres ;

c) La collaboration avec les États Membres de l'ONUDI a pris la forme de réunions d'information et de consultations régulières portant sur toute une série de thèmes liés au développement industriel inclusif et durable et au Programme 2030. Il a notamment été question de l'initiative en faveur de la transparence lancée par l'ONUDI, de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique ;

d) Les campagnes actives d'information, de communication et de mobilisation menées régulièrement par les bureaux de liaison de l'ONUDI sis à Bruxelles, à Genève et à New York dans le cadre de rencontres intergouvernementales et interinstitutions ont permis de donner une importance stratégique à l'action menée

par l'Organisation en faveur du Programme 2030, notamment des objectifs n<sup>os</sup> 1, 2, 8, 9, 12, 13 et 17. Ainsi, la communauté internationale est constamment sensibilisée aux questions touchant à l'objectif de développement durable n<sup>o</sup> 9 et à ses liens avec les autres objectifs de développement durable. L'ONUDI a également réussi à faire du développement industriel inclusif et durable une question centrale de l'initiative Aide pour le commerce, en démontrant à quel point il contribue à la diversification économique et à l'emploi et en accentuant la collaboration avec les organismes, appartenant ou non au système des Nations Unies, sis à Genève, dont la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'OIT, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'UIT. En outre, la mise en place d'un dialogue avec les institutions européennes, y compris l'Union européenne, s'est traduite par un financement de la Commission européenne à destination : i) des projets en cours de l'ONUDI (181,9 millions de dollars), et ii) des projets en attente (environ 1,07 million de dollars) ;

e) Le marqueur d'égalité des sexes de l'ONUDI, un système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes, a été mis à jour, afin d'assurer le suivi des ressources financières affectées aux projets qui prévoient des activités dans ce domaine et de mesurer plus précisément le degré de contribution des activités de programme à la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 5 et 9 ;

f) Depuis octobre 2018, l'ONUDI propose tous les mois des publications, dans le cadre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, pour faire connaître et appuyer l'action menée au niveau mondial aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 ;

g) L'ONUDI dispose d'un programme de formation complet, qui permet aux membres de son personnel d'améliorer leurs compétences d'ordre technique et général, y compris dans les nouveaux domaines du développement industriel.

#### **IV. Mesure à prendre par le Conseil**

12. Le Conseil voudra peut-être prendre note des informations figurant dans le présent document.